

# Édito



*Ce nouveau numéro de notre revue est consacré aux Cités éducatives. Sa parution, prévue initialement en juin, a été retardée par de nombreux aléas et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.*

## Un triste contexte

Je ne peux effectuer cet édit, sans évoquer l'actualité tragique de ce mois d'octobre 2023. Trois ans après le lâche assassinat de Samuel Paty, Dominique Bernard, professeur au lycée Gambetta d'Arras, a été la victime du fanatisme par un terroriste islamiste. A travers eux, c'est l'école qui est attaquée. Elle l'est pour sa mission qui est de permettre à chaque jeune de s'émanciper, de former des citoyens libres et égaux où l'esprit critique des futurs adultes doit se construire. Au-delà de la transmission de connaissances, de savoirs, elle doit développer chez chaque élève le savoir être, le vivre ensemble, le respect des autres, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'attachement aux valeurs de la République et au principe de laïcité, une laïcité ouverte et généreuse.

## Agir sur les environnements familiaux et sociaux défavorisés

Le choix d'un numéro consacré aux Cités éducatives lorsqu'il a été fait ne pouvait envisager les drames récents. Cependant, ce thème reste toujours d'actualité car les Cités éducatives ont pour vocation de donner tout son sens à la promesse d'égalité républicaine dans de grands quartiers d'habitat social présentant des dysfonctionnements urbains importants et des enjeux de mixité scolaire. Comme l'indique Aude Kerivel : « *Pauvreté, chômage, délinquance, violences, trafics de drogue, déficit de mixité sociale et parfois emprise d'un Islam rigoriste, sont signalés dans l'ensemble des Cités comme des éléments venant perturber les proces-*

*sus éducatifs, notamment au sein de l'enceinte scolaire où le climat est souvent décrit comme peu propice aux apprentissages.* »

## Créer des alliances éducatives

Après quarante années de multiplication de dispositifs dans les quartiers d'éducation prioritaire, de nombreux rapports soulignent leurs limites, voire leurs effets pervers : fonctionnement en silo des nombreux intervenants, extrême technicisation de l'action publique, et, surtout, absence de rattrapage du droit commun, voire aggravation des inégalités. Les efforts de « *discrimination positive* » trouvent leurs limites là où la difficulté sociale est trop forte, là où chacun agit encore souvent en ordre dispersé. Dans le même temps, les collectivités territoriales sont montées en compétences dans le champ éducatif et ont, pour certaines, initié des Projets Educatifs de Territoire (PEDT) ambitieux souvent dans les temps éducatifs à la périphérie de l'institution scolaire. L'ambition des Cités éducatives est donc de dépasser ces dispositifs d'étayage des politiques publiques dans les quartiers en agissant de manière concomitante sur la cohésion sociale et l'éducation des jeunes. L'enjeu, comme l'indique Aude Kerivel est donc « *de lutter contre l'échec scolaire en visant ses causes (le déterminisme social, l'acculturation des familles populaires à la culture scolaire) et en renforçant la dimension « apprenante » de l'environnement urbain. Pour cela, il s'agit de mettre en cohérence le travail de l'Éducation nationale sur les territoires et l'offre éducative locale. L'enjeu est d'articuler l'existant en mettant l'école au centre, mais pour que l'ensemble du territoire*

*devienne territoire éducatif* ». Ainsi dit-elle, « *si l'école est au centre des Cités éducatives, le « pourtour » de ce centre, le « village éducatif », est tout aussi important. Le territoire lui-même doit être éducatif et contribuer à la réussite de l'action scolaire.* » C'est d'autant plus vrai que la continuité éducative est au cœur du programme des Cités éducatives.

## Mobiliser tous les acteurs éducatifs

« *Il faut tout un village pour éduquer un enfant* » dit le proverbe africain. C'est pourquoi, comme l'indique Tania Stomboni : « *la continuité éducative recouvre notamment la notion de complémentarité éducative et doit inclure les acteurs associatifs pour renforcer à la fois la diversité des apprentissages et la continuité des parcours éducatifs sur le temps long. Néanmoins, la continuité éducative, pour être effective, ne peut faire l'économie d'un travail approfondi de concertation et de définition entre les différents acteurs éducatifs.* »

Bryan Drion de l'Aroéven Hauts-de-France et Corinne Nonin de l'Aroéven Rouen-Normandie, confirment cette nécessité et témoignent de l'apport de nos associations reconnues pour leur expertise tant dans les actions d'éducation formelle que non formelle dans ces dispositifs en rappelant la nécessité de la coordination dédiée et une évaluation régulière. ■

**RENÉ BOUILLON**, président de la Fédération des Aroéven.